



PROCÈS-VERBAL de la séance ajournée du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue en visioconférence par l'application Microsoft Teams et rediffusée au www.sca.quebec, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 11 mai 2020 à 20 h 06.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, secrétaire- trésorière, est présente à cette séance.

Réouverture de la séance ordinaire du 11 mai 2020 qui a été ajournée pour tenir la séance extraordinaire qui vient tout juste de se terminer.

83-05-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2020.

RÉPONSES À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS OU SUITE AUX SÉANCES DU MOIS D'AVRIL

Aucune question n'a été laissée en suspens ou n'a été posée.

84-05-20

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 avril 2020 au montant de 90 182.28 \$ et des comptes déjà payés durant le mois d'avril au montant de 15 523.83 \$.

*** Une liste détaillée des comptes à payer et déjà payés est disponible sur demande par courriel à direction@sca.quebec ***

*** Tel que demandé précédemment, la directrice générale, secrétaire-trésorière fait un résumé des frais d'avocat cumulés au 30 avril 2020 ainsi que celui des cartes de crédit. ***

85-05-20

AUTORISATION DE LA TROISIÈME DEMANDE DE PAIEMENT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION JACQUES DUBOIS & FILS INC. POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET D'ISOLATION AINSI QUE DE LA MISE AUX NORMES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise, à la suite de la validation de M^{me} Sonia Batres, architecte de Aupoint Architecture, le versement au montant de 60 947.40 \$,

plus les taxes applicables, en référence factures numéros 1695 et 1696 pour les travaux nommés en titre, tel que prévu au budget d'immobilisations.

QUE les membres du conseil autorisent la trésorière adjointe par intérim, M^{me} Isabelle Genois à effectuer le paiement par virement bancaire.

86-05-20

RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN JOURNALIER SAISONNIER POUR LA PÉRIODE ESTIVALE ET AUTOMNAL 2020

CONSIDÉRANT QUE le journalier saisonnier de la dernière saison était toujours disponible et que son travail était satisfaisant;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'embauche de M. Bruno Ratté à titre de journalier saisonnier, aux conditions stipulées dans le contrat de travail.

87-05-20

RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est entré en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Loi confie aux municipalités la responsabilité d'appliquer le Règlement sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'inspecteur municipal ou en bâtiment, la directrice générale, secrétaire-trésorière et son adjointe ainsi que tout employé cadre de la Municipalité et leur adjoint respectif soient désignés pour agir comme inspecteur et enquêteur aux fins de veiller à l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

88-05-20

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENTREPRISES POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le devoir d'entretenir ses routes tout au long de l'année et qu'un budget de fonctionnement a été approuvé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à différentes demandes de prix afin d'avoir en banque une liste des entreprises avec leurs taux 2020 pour les travaux suivants :

- Entretien des accotements et des fossés (débroussaillage);
- Nivelage et rechargement d'accotements des routes;
- Travaux d'excavations;
- Transport de matériaux;
- Marquage de chaussée;
- Scellement de fissures;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité autorise les employés des travaux publics ou la directrice générale à contacter, au besoin, les entreprises selon l'ordre décrit dans le tableau déposé, pour effectuer les travaux d'entretien de ses routes, tel que prévu au budget et lors de la planification des travaux 2020 :

QUE les employés soient autorisés à prendre le deuxième et non le moins cher des entrepreneurs advenant que le premier n'est pas disponible et ce, ainsi de suite.

89-05-20

ADJUDICATION DE CONTRAT POUR DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à une demande de prix auprès de différentes entreprises pour des travaux qui doivent être effectués par un électricien dans le centre communautaire, le garage et le chalet sportif ainsi qu'une demande de taux horaire pour divers travaux qui pourraient avoir lieu durant l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent le contrat à la compagnie Électro-Blais pour effectuer au besoin, des travaux de nature électrique 2020, à un taux horaire de 79 \$ / heure et à un taux horaire de 95 \$ / heure en cas d'urgence.

90-05-20

LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PRÉAU ET L'AMÉNAGEMENT DU PARC GODEFROY-LAVALLÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer des travaux de construction et d'aménagement afin de donner une nouvelle image au Parc Godefroy-Lavallée;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à ces travaux nous désirons lancer un appel d'offre public sur le site SEAO;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la trésorière adjointe par intérim, M^{me} Isabelle Genois, à procéder à l'appel d'offres pour des travaux de construction et d'aménagement dans le Parc Godefroy-Lavallée.

91-05-20

DON AU S.O.S ACCEUIL DE SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE le S.O.S Accueil est un organisme qui a pour but d'aider les familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE six familles de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne profitent présentement de cette aide;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil versent un don au montant de 150 \$ afin d'aider, par le biais du S.O.S Accueil de Saint-Raymond, les citoyens et familles de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne qui en ont besoin;

POINTS D'INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**

M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.sca.quebec

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous invitons les citoyens à poser leurs questions soit par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec ou en laissant un message vocal au 329-3304 poste 101. Une réponse à vos questions sera donnée lors d'une prochaine séance de ce conseil.

92-05-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 40 par Mme Linda Morin.



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, secrétaire-
trésorière